

Commune de GRAND-AUVERNE

Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **IAL-164**

du **29 avril 2011**

mis à jour le **30 novembre 2015**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles

[PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>

Les documents de référence sont :

<input type="text"/>	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

Approuvé	date	30 mai 2007	effet	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	effet	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	effet	<input type="text"/>

Les documents de référence sont :

- arrêté préfectoral, note de présentation, règlement et cartographie réglementaire du PPRT du site de la société TITANOBEL (ex NOBEL EXPLOSIFS FRANCE) implanté à RIAILLE

<input type="text"/>	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="text"/>	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5	<input type="checkbox"/>	Moyenne zone 4	<input type="checkbox"/>	Modérée zone 3	<input type="checkbox"/>	Faible zone 2	<input checked="" type="checkbox"/>	Très faible Zone 1	<input type="checkbox"/>
---------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	----------------------	-------------------------------------	---------------------------	--------------------------

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

- carte des zones de sismicité sur le département de la Loire-Atlantique
- cartographie réglementaire du PPRT TITANOBEL

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

FICHE SYNTHETIQUE D'INFORMATION SUR LES RISQUES

COMMUNE de GRAND-AUVERNE

RISQUE IDENTIFIE PAR UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) APPROUVE

Risques d'explosion et d'incendie d'un dépôt d'explosifs civils exploité par la Société TITANOBEL (ex NOBEL EXPLOSIFS FRANCE) pour des chantiers utilisateurs (mines, carrières et chantiers de travaux publics) pour lesquels un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 30 mai 2007.

L'ensemble des documents relatifs à ce PPRT sont consultables sur Internet :

www.loire-atlantique.gouv.fr

(Rubriques Politiques publiques - Risques naturels et technologiques - Prévention des risques technologiques - Plans prévention risques technologiques - Les plans de prévention des risques technologiques en Loire-atlantique - **Le PPRT du site de TITANOBEL**)

DESCRIPTIF SOMMAIRE DES RISQUES

• Les produits explosifs

Risque principal

Les produits explosifs entreposés présentent principalement un risque d'explosion. L'explosion va induire une onde de choc à l'origine de diverses lésions chez l'homme. De plus, l'explosion peut provoquer des lésions indirectes lorsque les individus sont frappés par des fragments de vitres, voire avoir des effets mortels en cas d'effondrement des structures porteuses.

Risque résiduel

L'explosion évoquée précédemment peut être suivie par un incendie résiduel. On distingue différentes sortes d'incendie, selon les matières pyrotechniques, qui alimentent le feu. Ainsi, un incendie peut être accompagné d'un fort rayonnement thermique ou d'un dégagement d'une épaisse fumée, voire d'émissions de fumées toxiques dues à la décomposition des produits.

• Le nitrate d'ammonium

Risque principal

Ce produit chimique présente un risque d'incendie. L'incendie génère des flux thermiques et la décomposition entraîne la dispersion de fumées toxiques.

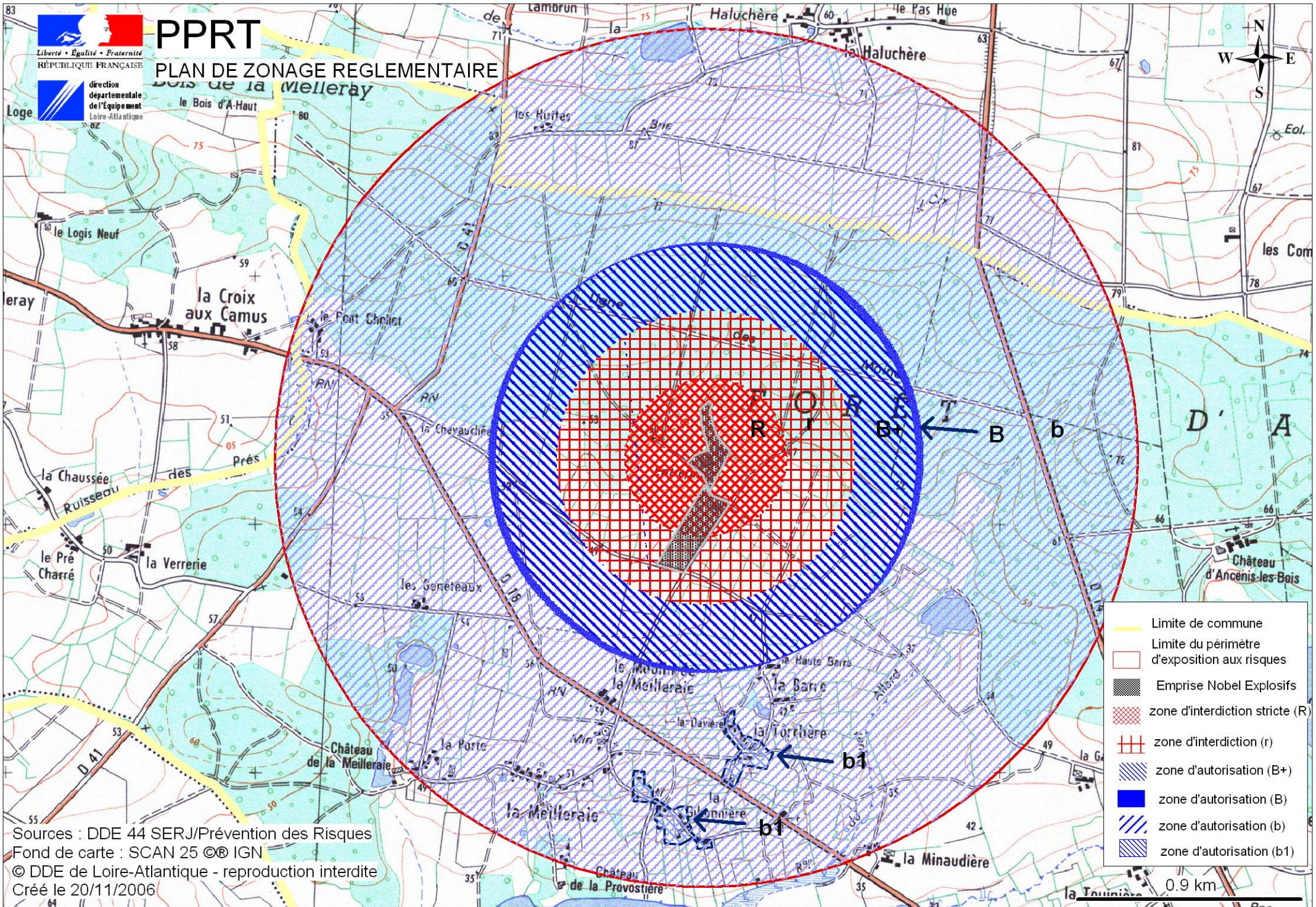
Les effets d'une exposition de l'homme à ces gaz toxiques dépendent de leurs concentrations dans l'air et de la durée d'exposition.

Risque résiduel exceptionnel

Il s'agit du risque d'explosion : dans des circonstances particulières et non représentatives des conditions normales d'exploitation, la décomposition peut être violente et adopter un régime explosif, notamment en cas de confinement ou de mélange avec des substances combustibles.

- **La solution mère**

La solution mère est un comburant qui présente un risque incendie comme tout comburant. L'incendie génère alors des flux thermiques et des émissions de composés toxiques.



PPRT

PLAN DE ZONAGE REGLEMENTAIRE



Sources : DDE 44 SERJ/Prévention des Risques
Fond de carte : SCAN 25 ©© IGN
© DDE de Loire-Atlantique - reproduction interdite
Créé le 20/11/2006

- Limite de commune
- Limite du périmètre d'exposition aux risques
- Emprise Nobel Explosifs
- zone d'interdiction stricte (R)
- zone d'interdiction (r)
- zone d'autorisation (B+)
- zone d'autorisation (B)
- zone d'autorisation (b)
- zone d'autorisation (b1)

0.9 km

ANNEXES

- arrêté d'approbation du PPRT de la société TITANOBEL (ex Nobel Explosifs France en date du 30 mai 2007,
- note de présentation, règlement et zonage réglementaire du PPRT de la société TITANOBEL consultable sur Internet : www.loire-atlantique.gouv.fr – (rubrique mentionnée page 2).

LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une vibration du sol, transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

LE ZONAGE SISMIQUE

Un zonage sismique de la France selon cinq zones a été élaboré (article D 563-8-1 du code de l'environnement). Ce zonage remplace celui paru en 1991.

L'analyse de la sismicité historique (à partir des témoignages et archives depuis 1 000 ans), de la sismicité instrumentale (mesurée par des appareils) et l'identification des failles actives, a permis de définir l'aléa sismique de chaque commune, c'est-à-dire l'ampleur des mouvements sismiques attendus sur une période de temps donnée (aléa probabiliste).

Le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 divise le territoire métropolitain en cinq zones de sismicité

- zone 1 : sismicité très faible
- zone 2 : sismicité faible
- zone 3 : sismicité modérée
- zone 4 : sismicité moyenne
- zone 5 : sismicité forte

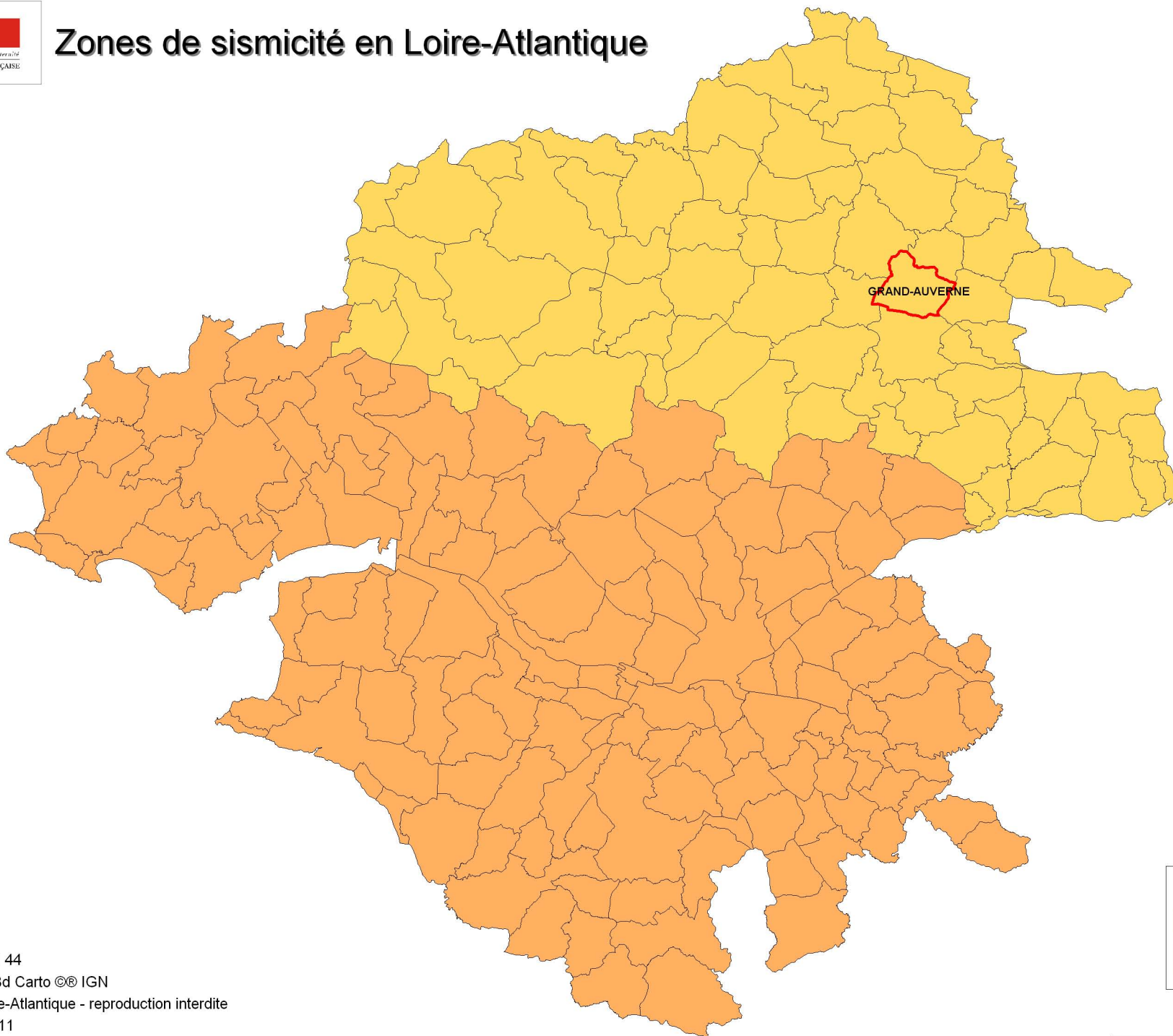
Alors que le zonage précédent ne couvrait que 17 communes en Loire-Atlantique, toutes les communes sont désormais concernées par le risque sismique :

- 75 communes en aléa faible
- 146 communes en aléa modéré



Des règles de construction parasismiques sont différentes selon la zone d'aléa considérée et la catégorie de bâtiments.



Zones de sismicité en Loire-Atlantique



Légende

	Aléa faible
	Aléa modéré

30 km

**Liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance
de l'état de catastrophe naturelle ou technologique
sur le territoire de la commune de GRAND-AUVERNE
(Loire-Atlantique – MAJ 30/11/2015)**

N° INSEE	Communes	Risque	Date début	Date fin	Date arrêté	Date JO
44065	GRAND-AUVERNE	Inondations et coulées de boue	16/08/1997	16/08/1997	12/03/1998	28/03/1998
44065	GRAND-AUVERNE	Inondations, coulée de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

RAPPEL

Il appartient au vendeur ou au bailleur d'un immeuble bâti sinistré à la suite d'une catastrophe naturelle ou technologique d'informer l'acquéreur ou le locataire.